



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Contentieux  
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2025/081/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE  
Chef du Service Contentieux

## DECISION

### PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Recours devant le Conseil des Prud'hommes déposés par les Sociétés EM'ACO 1 et EM'ACO 2  
CTX 2025-21.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. Le Cabinet CHARREL, Avocats, domicilié 5, rue Boussairolles, 34000 MONTPELLIER, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 22/AR/55 du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 02 JUIN 2025

Pour le Maire de TOULON  
L'Adjoint délégué  
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 03 JUIN 2025

PUBLIE LE 03 JUIN 2025

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE N.2025/081/AJ du 02/06/2025 - Recours devant le Conseil des Prud'hommes déposés par les Sociétés EM'ACO 1 et EM'ACO 2

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/06/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/06/2025

---

**Numéro de l'acte :** DECI2025081AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250602-DECI2025081AJ-AR

---

**Date de décision :** 02/06/2025

**Acte transmis par :** Pauline BONALDI ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes